



# Charte du Club Conventionné

**Engagements pour la saison 2016-2017 entre le club :**

## **Gym Olivet & Le Comité Régional du Centre-Val de Loire de Gymnastique**

Représentés respectivement par Madame la Présidente Valérie LEGARSON et Monsieur le Président Daniel JOSEPH

**S'engagent à respecter les clauses suivantes :**

Le club affilié à la FFG s'engage :

- \* Licencier tous ses adhérents à la FFG dans les délais les plus brefs,
- \* Communiquer aux licenciés les informations venant de la Fédération, du Comité Régional et du Comité Départemental,
- \* Appliquer la politique Gymnique du Comité du Centre et de ses Comités départementaux,
- \* Respecter les statuts et le règlement intérieur de la FFG et du CRCVLG,
- \* Mettre en conformité ses statuts et son règlement intérieur avec ceux de la FFG et du Comité Régional.

Le Comité Régional s'engage à :

- \* Faire bénéficier le club d'une réduction importante sur les formations de cadres et juges,
- \* Faire bénéficier le club d'une réduction sur les engagements compétitifs équipes et individuels,
- \* Faire bénéficier le club d'une réduction sur les formations des gymnastes
- \* Fournir les informations nécessaires pour une bonne communication,
- \* Faire bénéficier le club des compétences des Agents de Développement,
- \* Donner la priorité pour l'organisation des compétitions et stages régionaux,
- \* Accéder à un tarif préférentiel pour la location du plateau compétitif Gymnova,
- \* Ouvrir et donner un accès prioritaire aux Centres Régionaux pour les gymnastes de talent,
- \* Faire profiter le club des avantages offerts au Comité Régional

**En cas de non respect de l'engagement, le Comité Régional du Centre de Gymnastique se donne le droit de dénoncer la faute et de révoquer ses engagements.**

Signature

Signature